

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00469 Numéro SIREN : 520 239 096 Nom ou dénomination : A.F.K. ELECTRICITE
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004729

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/004729**
n°de gestion : **2010B00469**
n°SIREN : **520 239 096 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 25/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

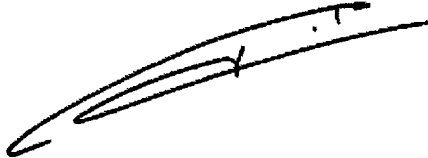
A.F.K. ELECTRICITE - Société par actions simplifiée
6246 avenue Jean Moulin 30380 Saint-christol-les-ales -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Selon votre déclaration ce dépôt de comptes annuels aura une publicité restreinte en application de l'article L.232-25 du code de commerce.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1192547

86729

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 693	1 796	5 898	1 845	4 052	219.58
	Fonds commercial (1)	14 049		14 049	14 049		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	27 962	16 912	11 050	0	11 050	NS
	Autres immobilisations corporelles	184 926	126 557	58 370	30 188	28 181	93.35
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 680		3 680	3 680		
	Total II	238 311	145 264	93 046	49 763	43 284	86.98
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	4 950		4 950	5 200	250	4.81
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	189 585		189 585	229 186	39 602	17.28
	Autres créances	38 245		38 245	35 149	3 096	8.81
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	97 941		97 941	110 755	12 814	11.57
	Charges constatées d'avance (3)				239	239	100.00
	Total III	330 721		330 721	380 528	49 808	13.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	569 031	145 264	423 767	430 291	6 524	1.52

(1) Dont droit au bail

(2) Dont a moins d'un an

(3) Dont a plus d'un an

3 680

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500	7 500		
	Réserves				
	Réserve légale	750	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles	277 619	252 315	25 304	10.03
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 347	50 608	65 955	130.33
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	270 522	311 173	40 651	13.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	49 910	9 676	40 234	415.79
	Concours bancaires courants		270	270	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	1 410		1 410	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 407	38 979	10 429	26.75
	Dettes fiscales et sociales	52 518	70 193	17 675	25.18
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	153 245	119 118	34 127	28.65
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	423 767	430 291	6 524	1.52

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

121 127 114 495

SAS A.F.K ELECTRICITE
6246 AVENUE JEAN MOULIN
30380 ST CHRISTOL LES ALES

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

AAAC MONTALBAN
7 B RUE SAINT EXUPERY

30100 ALES
04 66 52 27 16

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 423 767.03Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 081 286.04 Euros et dégageant une perte de 15 347,01 € au 31/12/2019.

L'exercice a une durée de 31/12/2019. mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Création du Groupe fiscal intégré dont la société Mère est GROUPE PAGES S.A.S. et dont la société AFK est membre.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Par ailleurs, concernant notre entreprise, du fait de la limitation de circulation des biens et des personnes, certaines productions et approvisionnements vont devoir être mis à l'arrêt, ce qui peut avoir des conséquences en chaîne sur d'autres approvisionnements à court ou moyen terme. De même, si certains services n'étaient plus rendus par nos principaux prestataires, cela pourrait conduire au ralentissement ou à l'arrêt de notre activité.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie et venir impacter notre continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	15 949		5 793
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 820		14 142
Installations générales agencements aménagements divers	9 113		
Matériel de transport	121 294		59 270
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 768		1 800
TOTAL	149 996		75 212
Prêts, autres immobilisations financières	3 680		
TOTAL	3 680		
TOTAL GENERAL	169 625		81 005

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			21 742	21 742
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			27 962	27 962
Installations générales agencements aménagements divers			9 113	9 113
Matériel de transport		12 319	168 245	168 245
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 568	7 568
TOTAL		12 319	212 888	212 888
Prêts, autres immobilisations financières			3 680	3 680
TOTAL			3 680	3 680
TOTAL GENERAL		12 319	238 311	238 311

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

Immobilisations décomposables: l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables: bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	55	1 741		1 796
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 820	3 092		16 912
Installations générales agencements aménagements divers	4 977	1 035		6 012
Matériel de transport	95 426	29 879	10 913	114 392
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 583	569	0	6 152
TOTAL	119 807	34 575	10 913	143 469
TOTAL GENERAL	119 862	36 316	10 913	145 264

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 741				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 092				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 035				
Matériel de transport	29 879				
Matériel de bureau informatique mobilier	569				
TOTAL	34 575				
TOTAL GENERAL	36 316				

Amortissement de l'actif immobilisé: les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 680	3 680	
Autres créances clients	189 585	189 585	
Personnel et comptes rattachés	4 425	4 425	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 638	14 638	
Groupe et associés	17 391	17 391	
Débiteurs divers	1 790	1 790	
TOTAL	231 510	231 510	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	50	50		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	49 860	17 742	32 118	
Fournisseurs et comptes rattachés	49 407	49 407		
Personnel et comptes rattachés	15 014	15 014		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 057	27 057		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 783	9 783		
Autres impôts taxes et assimilés	664	664		
Groupe et associés	1 410	1 410		
TOTAL	153 245	121 127	32 118	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	55 890			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 657			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	7.5000	1 000			1 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art R 123-186, PCG Art 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	14 049			14 049	
Total	14 049			14 049	

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions brevets licences	Linéaire	3 ans
Fonds commercial	Non amortissable	N/A
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Installation, agencements amen	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières premières	4 950	5 200		250
Total I	4 950	5 200		250
Production				
Production en cours				

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	13 344
Autres créances	1 790
Total	15 134

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 415
Dettes fiscales et sociales	4 801
Total	11 266

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE PRODUITS FINIS	1 081 286
Total	1 081 286

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	1 081 286
Total	1 081 286

Rémunération des dirigeants

(PCG Art 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	15 000
Total	15 000

La société a comptabilisé 15.000 € au titre des prestations réalisés par la société Groupe PAGES, Présidente de la SAS AFK.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Avals cautions accordés	15 000
Total	15 000

CAUTIONNEMENT DE LA SOCIETE GROUPE PAGES.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

EVALUATION DU PASSIF SOCIAL SANS COMPTABILISATION DE PROVISION

La société a procédé à l'évaluation de ses engagements en matière de retraite complémentaire conformément au règlement comptable et selon les hypothèses suivantes :

50% départ à la retraite volontaire - 50% mise à la retraite par l'employeur

Augmentation annuelle des salaires de 1%

Taux d'actualisation : 0,77%

Age de départ compris entre 60 et 62 ans pour les ouvriers, 60 et 67 ans pour les cadres et ETAM

Taux de rotation faible

Taux de charges sociales : 45% pour les cadres, 35% pour les ouvriers

RESULTAT

Valeur actuarielle probable des indemnités à verser : 41.508 €

Dette actuarielle des engagements en matière d'indemnités : 2.167 €

AFK ELECTRICITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 6246 Avenue Jean Moulin 30 380 SAINT CHRISTOL LES ALES
RCS NIMES 520 239 096

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 10 JUIN 2020

Exercice clos le 31.12.2019

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 15 347 euros de la manière suivante :

- **Au poste « Report à nouveau » 15 347 euros**
Le poste « Report à nouveau » s'élèverait après affectation à 15 347 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes distribués
Distribution intervenue au titre de l'exercice clos le 31.12.2018	25 303,95 euros
Distribution intervenue au titre de l'exercice clos le 31.12.2017	NEANT
Distribution intervenue au titre de l'exercice clos le 31.12.2016	NEANT

Le Président

La société GROUPE PAGES
Représentée par la société PAGES EVOLUTION
Elle-même représentée par M. Nicolas PAGES



A.F.K. Electricité
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



EY
Ernst & Young Audit
1025 rue Henri Basquiat
65 39 520
34 061 Montpellier cedex 2

Tel : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

A.F.K. Electricité

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.F.K. Electricité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.F.K. Electricité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 28 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 9 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Marie-Thérèse Mercier

SAS A.F.K ELECTRICITE

6246 AVENUE JEAN MOULIN

30380 ST CHRISTOL LES ALES

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Compte de résultat*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	7 693	1 796	5 898	1 845	4 052 219.58
	Fonds commercial (1)	14 049		14 049	14 049	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	27 962	16 912	11 050	0	11 050 NS
	Autres immobilisations corporelles	184 926	126 557	58 370	30 188	28 181 93.35
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	3 680		3 680	3 680	
	Total II	238 311	145 264	93 046	49 763	43 284 86.98
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	4 950		4 950	5 200	250 4.81
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	189 585		189 585	229 186	39 602 17.28
	Autres créances	38 245		38 245	35 149	3 096 8.81
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	97 941		97 941	110 755	12 814 11.57
	Charges constatées d'avance (3)				239	239 100.00
	Total III	330 721		330 721	380 528	49 808 13.09
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	569 031	145 264	423 767	430 291	6 524 1.52

(1) Dont droit au bail

(2) Dont a moins d'un an

(3) Dont a plus d'un an

3 680

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500	7 500		
	Réserves				
	Réserve légale	750	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles	277 619	252 315	25 304	10.03
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 347	50 608	65 955	130.33
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	270 522	311 173	40 651	13.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	49 910	9 676	40 234	415.79
	Concours bancaires courants		270	270	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	1 410		1 410	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 407	38 979	10 429	26.75
	Dettes fiscales et sociales	52 518	70 193	17 675	25.18
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	153 245	119 118	34 127	28.65
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	423 767	430 291	6 524	1.52

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

121 127

114 495

SAS A.F.K ELECTRICITE

6246 AVENUE JEAN MOULIN

30380 ST CHRISTOL LES ALES

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 423 767.03Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 081 286.04 Euros et dégageant une perte de 15 347,01 € au 31/12/2019.

L'exercice a une durée de 31/12/2019. mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Création du Groupe fiscal intégré dont la société Mère est GROUPE PAGES S.A.S. et dont la société AFK est membre.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Par ailleurs, concernant notre entreprise, du fait de la limitation de circulation des biens et des personnes, certaines productions et approvisionnements vont devoir être mis à l'arrêt, ce qui peut avoir des conséquences en chaîne sur d'autres approvisionnements à court ou moyen terme. De même, si certains services n'étaient plus rendus par nos principaux prestataires, cela pourrait conduire au ralentissement ou à l'arrêt de notre activité.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie et venir impacter notre continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 949		5 793
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 820		14 142
Installations générales agencements aménagements divers	9 113		
Matériel de transport	121 294		59 270
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 768		1 800
TOTAL	149 996		75 212
Prêts, autres immobilisations financières	3 680		
TOTAL	3 680		
TOTAL GENERAL	169 625		81 005

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			21 742	21 742
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			27 962	27 962
Installations générales agencements aménagements divers			9 113	9 113
Matériel de transport		12 319	168 245	168 245
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 568	7 568
TOTAL		12 319	212 888	212 888
Prêts, autres immobilisations financières			3 680	3 680
TOTAL			3 680	3 680
TOTAL GENERAL		12 319	238 311	238 311

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

Immobilisations décomposables: l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables: bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	55	1 741		1 796
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 820	3 092		16 912
Installations générales agencements aménagements divers	4 977	1 035		6 012
Matériel de transport	95 426	29 879	10 913	114 392
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 583	569	0	6 152
TOTAL	119 807	34 575	10 913	143 469
TOTAL GENERAL	119 862	36 316	10 913	145 264

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 741				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 092				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 035				
Matériel de transport	29 879				
Matériel de bureau informatique mobilier	569				
TOTAL	34 575				
TOTAL GENERAL	36 316				

Amortissement de l'actif immobilisé: les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 680	3 680	
Autres créances clients	189 585	189 585	
Personnel et comptes rattachés	4 425	4 425	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 638	14 638	
Groupe et associés	17 391	17 391	
Débiteurs divers	1 790	1 790	
TOTAL	231 510	231 510	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	50	50		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	49 860	17 742	32 118	
Fournisseurs et comptes rattachés	49 407	49 407		
Personnel et comptes rattachés	15 014	15 014		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 057	27 057		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 783	9 783		
Autres impôts taxes et assimilés	664	664		
Groupe et associés	1 410	1 410		
TOTAL	153 245	121 127	32 118	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	55 890			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 657			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	7.5000	1 000			1 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art R 123-186, PCG Art 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	14 049			14 049	
Total	14 049			14 049	

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions brevets licences	Linéaire	3 ans
Fonds commercial	Non amortissable	N/A
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Installation, agencements amen	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières premières	4 950	5 200		250
Total I	4 950	5 200		250
Production				
Production en cours				

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	13 344
Autres créances	1 790
Total	15 134

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 415
Dettes fiscales et sociales	4 801
Total	11 266

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE PRODUITS FINIS	1 081 286
Total	1 081 286

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	1 081 286
Total	1 081 286

Rémunération des dirigeants

(PCG Art 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
	15 000
Total	15 000

La société a comptabilisé 15.000 € au titre des prestations réalisés par la société
Groupe PAGES, Présidente de la SAS AFK.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Avals cautions accordés	15 000
Total	15 000

CAUTIONNEMENT DE LA SOCIETE GROUPE PAGES.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

EVALUATION DU PASSIF SOCIAL SANS COMPTABILISATION DE PROVISION

La société a procédé à l'évaluation de ses engagements en matière de retraite complémentaire conformément au règlement comptable et selon les hypothèses suivantes :

50% départ à la retraite volontaire - 50% mise à la retraite par l'employeur

Augmentation annuelle des salaires de 1%

Taux d'actualisation : 0,77%

Age de départ compris entre 60 et 62 ans pour les ouvriers, 60 et 67 ans pour les cadres et ETAM

Taux de rotation faible

Taux de charges sociales : 45% pour les cadres, 35% pour les ouvriers

RESULTAT

Valeur actuarielle probable des indemnités à verser : 41.508 €

Dette actuarielle des engagements en matière d'indemnités : 2.167 €